

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 34

Artikel: Les arbres de la liberté à Aubonne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178904>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

appel pressant aux agriculteurs et aux mécaniciens, pour qu'ils viennent en grand nombre prendre part à la lutte pacifique qui s'ouvrira à Genève, et qui contrastera heureusement avec ces luttes terribles qui désolent actuellement une grande partie de l'Europe. Il n'est pas inutile de rappeler que les inscriptions pour le concours doivent être prises avant le 1^{er} août, et que le commissaire chargé de les recevoir, pour le canton de Vaud, est M. Alfred Constançon, à Yverdon.

Nous empruntons à une lettre de la commission d'organisation quelques renseignements utiles à connaître.

Une somme de 20,000 fr. est dès maintenant consacrée à l'ensemble des prix. Cette somme pourra être augmentée en raison du nombre des animaux et objets exposés, ainsi que des fonds dont la Société pourra disposer dans ce but au moment du concours.

Les frais de *transport* seront supportés par les exposants; *au retour*, les objets exposés seront *transportés gratuitement* par les chemins de fer suisses, sur la présentation d'un certificat (sur papier blanc) délivré par le commissaire cantonal, un autre certificat (sur papier rose) restant en main de l'exposant.

Le grand prix, savoir la médaille d'or d'une valeur de 500 fr. et 200 fr. en espèces, sera décerné au meilleur instrument du genre des sacrificateurs, extirpateurs ou déchaumeurs. Ce prix ne pourra être délivré qu'autant qu'il aura été exposé un instrument qui en sera réellement digne.

Afin de faciliter la vente des animaux et objets qui figurent à cette exposition, la commission locale a organisé un *bureau spécial de vente*, qui fonctionnera pendant toute la durée du concours, dans l'enceinte de l'exposition. Les animaux seront abrités par de bonnes *barraques* en bois, et du fourrage de bonne qualité sera vendu à prix fixe pour l'entretien du bétail.

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a décidé qu'il y aurait le 18 août, à Lausanne, un concours cantonal d'étalons, qui servira à constater quels sont les reproducteurs qui peuvent figurer avantageusement au concours général de Genève et dont la présentation à ce concours devrait être encouragée par un subside.

Les frais qui incombent à la Société d'agriculture de la Suisse romande, pour l'organisation du grand concours de Genève, sont considérables, et le déficit qui pourrait en résulter menace d'être d'autant plus grand que le Conseil fédéral n'a pas cru devoir allouer à cette Société le subside qu'il accorde généralement à des entreprises pareilles; il est donc nécessaire que ceux qui veulent encourager le développement et le progrès de notre agriculture viennent au secours de la Société. Les dons sont reçus dans chaque canton par le commissaire cantonal. S. C.

Les arbres de liberté, à Aubonne.

Un vicillard d'Aubonne, M. L....., qui avait assisté aux révolutions de 1798, de 1830 et de 1845, racontait, il y a quelques années, l'anecdote suivante, au sujet des arbres de liberté plantés dans sa commune :

« En 1798, des fêtes générales témoignèrent du plaisir que ressentaient les Vaudois d'avoir recouvré leur indépendance. Les arbres les plus hauts qu'on pût trouver dans les montagnes et dans les plaines furent arrachés, pour en décorer les places des villes et villages du nouveau canton. Aubonne, comme on le pense bien, ne resta pas en arrière dans l'exécution de ces premiers monuments de la liberté naissante. Placés à proximité du Jura, les habitants s'empressèrent de couper le plus beau sapin de la montagne et de le planter sur la place publique. Dans cette circonstance, Aubonne se signala en faisant confectionner un énorme bonnet rouge en fer blanc, qui fut placé au sommet de l'arbre.

On s'en donna à cœur joie, et pas n'est besoin de dire que les pots d'étain et les batz roulèrent à l'envi. Enfin, on fit bombance telle, que ne pouvant payer entièrement M^{me} Comte, propriétaire de l'hôtel de la Couronne, on fut forcé de redescendre le bonnet rouge et de le lui laisser en nantissement du solde.

Lors de la révolution de 1830, faite principalement par les habitants de la Côte, Aubonne fut la première à planter son arbre de liberté; on se ressouvint du bonnet rouge, et un corps de citoyens fut député auprès de M^{me} Comte, qui, quoique fort âgée, n'avait perdu ni la mémoire ni le mémoire, grossi des intérêts de 32 ans, qu'elle présenta à la députation, disant qu'elle était prête à rendre le bonnet rouge moyennant finance. On trouva sans doute alors que le jeu n'en valait pas la chandelle, car le bonnet ne fit point partie cette fois-ci des réjouissances publiques.

Il n'en fut pas de même à la révolution de février 1845; la bonne M^{me} Comte n'était plus de ce monde, et son fils, possesseur de l'hôtel, d'opinions sans doute plus libérales, n'hésita pas à faire un sacrifice à la patrie, et le bonnet rouge fut réintégré dans tous ses droits, avec les honneurs qui lui étaient dûs, et chacun comme moi l'a pu voir figurant à la place qu'il avait occupée 47 ans auparavant. »

Un souvenir de la Pierre-aux-Fées,

PAR JEANNE MUSSARD.

IX.

— Mais comment vous initier à ce phénomène, fit Marceline inquiète; comment reproduire par des mots ce qu'une intuition merveilleuse me faisait sentir ou comprendre?

— Racontez tout simplement, répondis-je à ma jeune amie que les difficultés arrêtaient trop souvent à mon gré. Je sais qu'il est quelquefois impossible de reproduire exactement certains songes.

— Ah! madame, je n'ai pas rêvé! s'écria la jeune fille émue, j'ai vu!

— Pauvre Mario, reprit-elle après s'être recueillie quelques secondes, comme son front bronzé se rida vite sous le poids du chagrin! Comme il fut triste le jour où il devint père d'un fils esclave comme lui!

Plus de joyeuse humeur, plus de sourires; une mélancolie habituelle était peinte sur ses traits. Il ne pouvait regarder la tête brune de son enfant sans que des larmes amères lui montassent du cœur aux yeux.

Georges, tout occupé d'un amour naissant pour une belle Yankée riche à millions, ne prit pas garde à ce changement; ses rapports avec Mario étaient toujours les mêmes; il se félicita au contraire d'avoir contraint son esclave à être heureux malgré lui.